

1° Ne jamais épandre de la chaux caustique en même temps que du fumier, dont elle chasse l'ammoniaque ; donc attendre plutôt la 2ème année de la rotation, ou s'y prendre l'automne précédent.

2° Ne pas appliquer non plus de la chaux caustique en même temps que le superphosphate, dont elle diminue trop la solubilité.

3° L'amendement calcaire doit être bien incorporé au sol, mais pas trop profondément ; un bon hersage suffit, l'humidité le fait pénétrer graduellement dans les couches plus profondes.

4° Préalablement au hersage, il faut éteindre la chaux vive, afin que les morceaux grossiers se délitent en particules impalpables de chaux hydratée. A cet effet, disposer, 15 jours ou 3 semaines à l'avance, la chaux en petits tas de 200 à 300 lbs. ; recouvrir la surface exposée à l'air d'une couche de terre, épaisse de quelques pouces. Au bout de ce temps la chaux a absorbé l'humidité et tombe en poussière qu'on étend, à la pelle ou au moyen d'un épandeur ou semoir.

Indices qui font juger qu'une terre a besoin d'amendement calcaire. —

Les principaux indices sont :

1° La compacité, tenacité, plasticité, imperméabilité des terres argileuses.

2° L'abondance de matière organique ou terreau dans les terrains bas.

3° Un séjour prolongé d'une terre dans l'eau, avant un égouttement.

4° La végétation typique (plantes calcifuges, c'est-à-dire n'aimant pas la chaux) rencontrée sur les terres pauvres en calcaire, ou restées longtemps humides : oseille, juncs, queues de renard, (prêle), renoncules (bouton d'or).

5° La difficulté qu'éprouvent les plantes calcicoles (aimant la chaux) à prospérer. Ces plantes sont principalement le trèfle, la luzerne, les pois.

6° La réaction du sol vis-à-vis du papier de tournesol bleu. Ce papier bleu vire au rouge, lorsque pressé contre un échantillon de terre humide, si celle-ci est acide.

Remarque :—Sur un nombre assez considérable d'échantillons de terres de la province de Québec, examinés par le Dteur. Charron, au laboratoire provincial durant l'année 1916, 73% ont été trouvés fortement acides, et demandaient à être amendées.

Gypse ou pierre à plâtre.—Est un amendement de nature très différente de la chaux vive ou du carbonate de chaux, malgré qu'il soit composé de sulfate de chaux hydraté. Ainsi il faut noter tout d'abord.

1° *Que le gypse ne neutralise nullement l'acidité du sol.*

2° *Qu'il ne semble pas favoriser non plus la nitrification des matières azotées.*

D'autre part il paraît surtout agir :

1° *Comme mobilisateur de la potasse du sol,*

2° *Comme aliment à base de soufre et de chaux.*

Ceci expliquerait pourquoi son action bienfaisante s'exerce particulièrement vis-à-vis du trèfle, de la luzerne, des pois et des fèves, plantes légumineuses avides

de pot
d'aucu
terre r
de cha

A
Il
compos
en part
D'
d'être é
provinc
Central
d'indica
à un at
personn

No
rales, ét
portan
pales st
sol, de c
aussi à

C'e
extensiv
états de
uchetts
agronom
l'acide p
sont à la
gent inv

L'az
le profit

Donnon

"Le
rencont
culture p
tion de l'
En 1
but d'unc
moyenne